

Affronter la persécution

Les Palestiniens à Jérusalem-Est occupée

Juillet 2017





➔ Au 50ème anniversaire de l'occupation israélienne et, de fait, de l'annexion, les colons israéliens représentent 43-44% de la population de Jérusalem Est

עיר עמים
ir amim
عير عميم

www.ir-amim.org.il

Greater
Jerusalem
2016

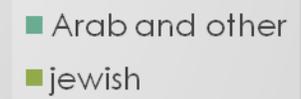
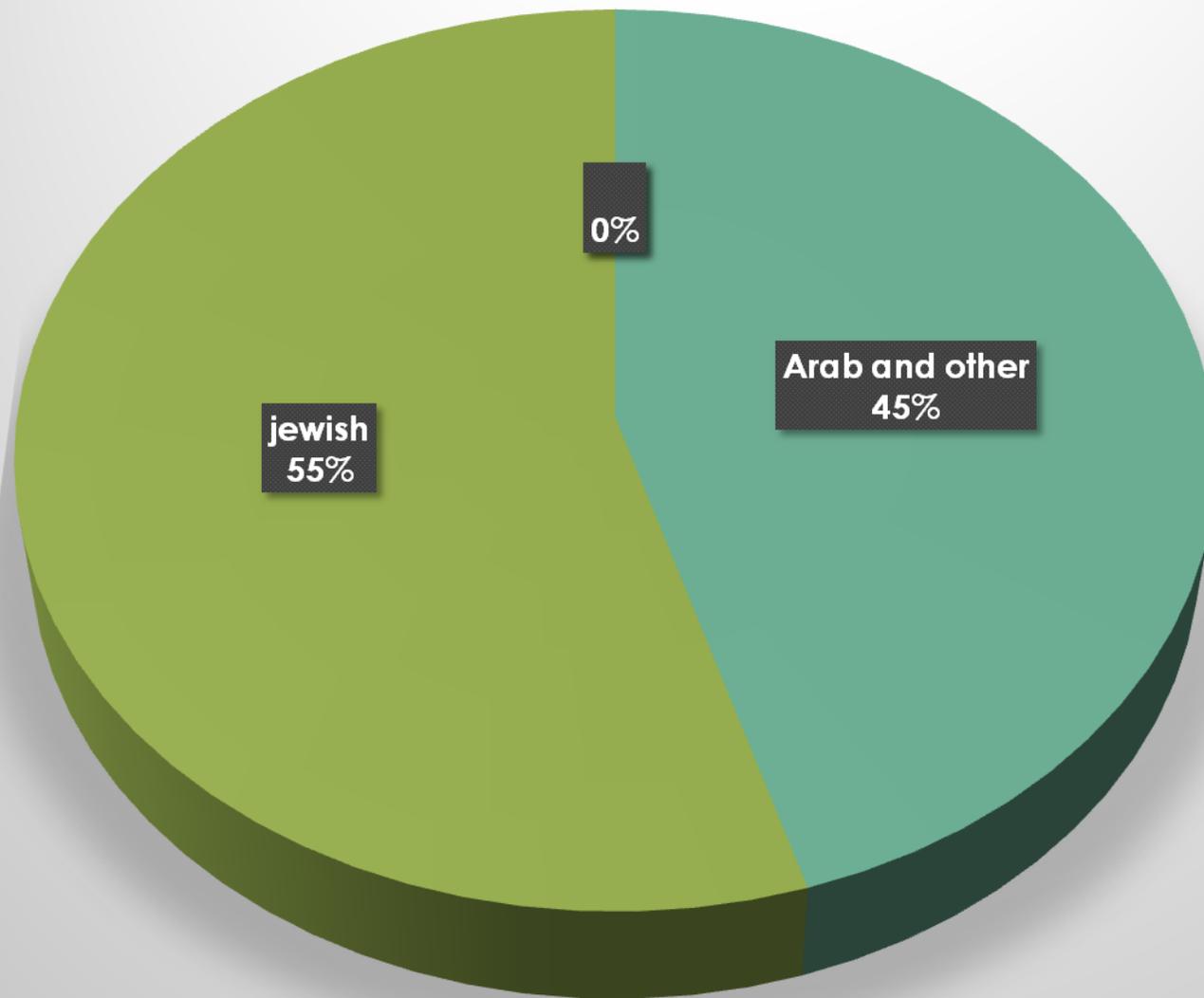




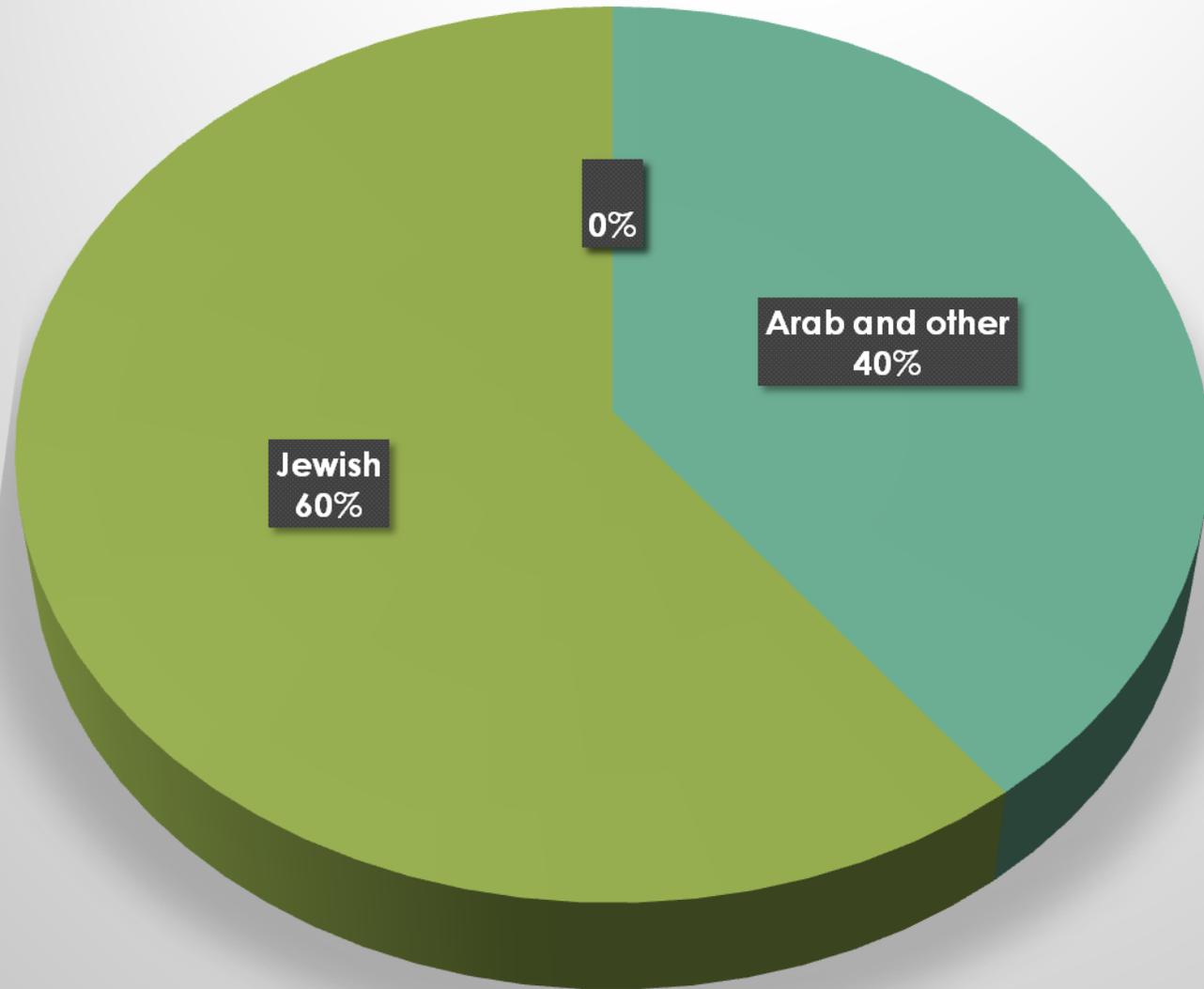
**➔ Le nettoyage ethnique des Palestiniens
pour la création d'une Jérusalem-Ouest
israélienne**



Population 1922



population 1946



- Arab and other
- Jewish



Propriété foncière dans la ville de Jérusalem

Arabe et autres 11,2 km²

Juive 4,8 km²



La propriété foncière arabe et autres en 1947
était de 27,7 km²

La propriété foncière juive en 1947 était de
3,2 km²



➤ Cadre juridique et politique israélien à Jérusalem-Est occupée



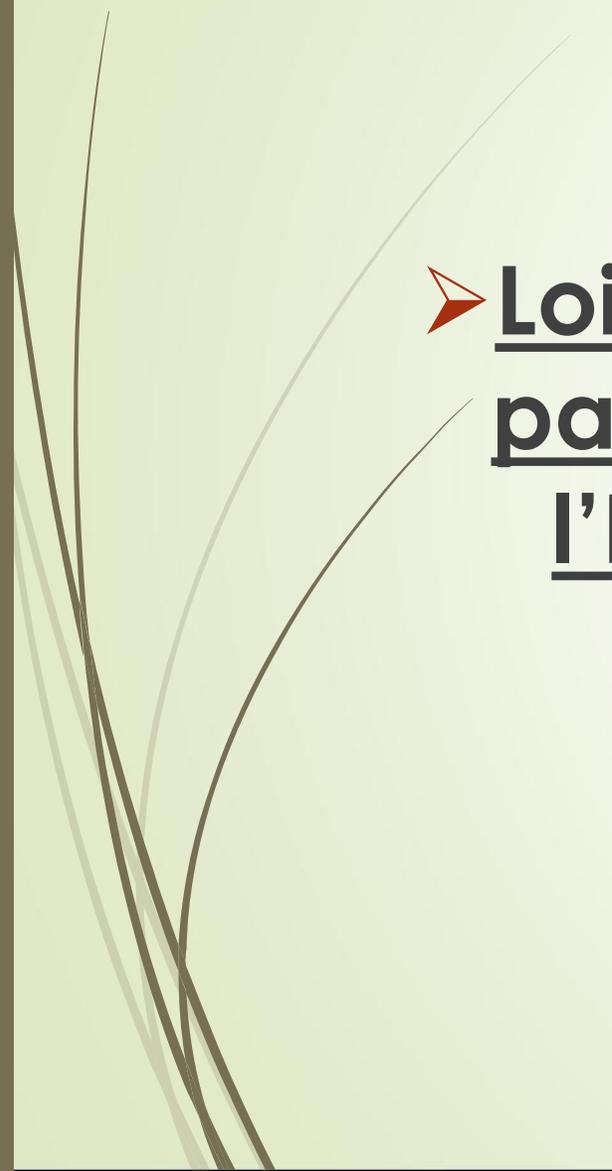
Lois israéliennes de discrimination



Lois créant et maintenant une supériorité juive israélienne:



➤ Lois créant un statut et des droits inférieurs
pour les palestiniens:

- 
- 
- Lois permettant la confiscation des terres palestiniennes, propriété permanente de l'Etat d'Israël ou du Fonds National Juif (JNF):

- 
- Lois permettant que des terres et propriétés palestiniennes appropriées servent au développement des Juifs israéliens et empêchent le développement des Palestiniens:



➤ Lois limitant la liberté d'expression, de réunion et d'association



■ L'oppression quotidienne: Politiques et pratiques israéliennes visant les Palestiniens



A. Politiques arbitraires sur la résidence

Retour refusé sur la base du recensement de population

B. Expropriation, éviction forcée, destruction du patrimoine palestinien

Israël confisque les terres pour y installer des colonies – *Depuis 1967, Israël a confisqué pour la construction de colonies juives et d'infrastructures associées au moins un tiers (24 km²) des terres possédées par des Palestiniens à Jérusalem-Est occupée (70 km²) grâce à l'ordonnance d'Acquisition de terres d'utilité publique de 1943, une loi britannique amendée et introduite dans le Droit israélien.*



C. Répression quotidienne de la liberté
d'expression et d'association des Palestiniens

Dé-palestinisation de l'enseignement



D. Intensification de l'oppression au prétexte
de la sécurité (2014 –

Augmentation des pouvoirs de la Police



E. Punition collective

1. Fermeture des quartiers palestiniens



2. Interdiction d'accès et de pratique du culte à la mosquée Al-Aqsa



3. Démolitions punitives des maisons



4. Révocation punitive du droit de résidence



Arrestations sommaires et sanctions sévères pour les manifestants, y compris les enfants palestiniens - De nouvelles mesures punitives contre les lanceurs de pierre, dont les mineurs de 14 à 18 ans, ont été approuvées par le Cabinet israélien en septembre 2015





Merci